

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 septembre 2022

Objet : Tarifs publics de l'Atelier Dessin

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 27
Absents représentés : 2
Absent(s) : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Grange, retransmis en direct sous couvert du respect des gestes barrières, sous la Présidence de Mme Chantal Thiriet, Maire de la commune de Limours.

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

C. Thiriet, P. Grostefan, P. Ballesio, C. Magnette, S. Patris, G. Audebert, N. Le Goasduff, S. Boursier, J.R. Hugonet, E. Cerio, C. Conreur, S. Da Silva, L. Véron, V. Robert, N. Deroin, S. Louis, A. David, A. Bouttemont, J. Celhay, J. Martins, N. Assrir, G. Dezaly, A.G. Hamon, S. Cassette, B. Morin, C. Hespel, A. Ratinet.

ABSENT(S) REPRESENTE(S)

Mme Boivin donne pouvoir à Mme Thiriet
Mme Cazalis donne pouvoir à Mme Grostefan

ABSENT(S) EXCUSE(S)

ABSENT(S)

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Audebert

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 septembre 2022

Délibération

N° 55/2022

Objet : Tarifs publics de l'Atelier Dessin

Le Conseil Municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du 27 juin 2022 fixant les tarifs des services publics de la commune.

Considérant qu'il y a lieu d'arrêter des tarifs publics pour l'activité Atelier Dessin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- **D'ARRETER** les tarifs publics pour l'Atelier Dessin tels que figurant en annexe.
- **DE DIRE** que ces tarifs seront applicables au 1^{er} septembre 2022.



Chantal Thiriet
Maire de Limours